AFFAIRE N° 39/2. - Virements de crédits au budget de 1969.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à procéder aux virements de crédits suivants :

Au Chapitre 901	- de l'Article 132 - Frais d'études		94 350 Frs
	pour l'Article 131 - Commission d'intervention et frais d'instruction dossiers d'emprunt		94 350 Frs
Au Chapitre 925	- de l'Article 1661	35 095 Frs	
Au Chapitre 904	- de l'Article 132	29 607 Frs	
			64 702 Frs
	pour le Chapitre 925 - Article 1669		64 702 Frs
Au Chapitre 900	- de l'Article 215		58 562 Frs
	pour l'Article 214		58 562 Frs

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Vu
Saint Denis le 14 Mars 1970
Pour le Préfet
le Secrétaire Général
signé : Ph. Kessler
Pour copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
Ch. Vergereau

Vu
St Denis le 25 Mars 70
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
signé : Ph. Kessler
Pour Copie certifiée conforme
Le Dir. des Affaires Financières
signé Ch. Vergereau